

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LYONS ANDELLE



ÉLABORATION DU PLUi

3 avril 2023

ATELIER COMMUN - PADD

DÉROULÉ DE L'ATELIER

Introduction

Rappel de la démarche et du calendrier

Présentation de l'atelier d'aujourd'hui et des supports

10 min



Le PADD : présentation de la trame du document

10 min



Atelier : le projet de territoire et sa spatialisation

Travail par table puis restitution

90 min



Conclusion

Prochaines étapes de la démarche

10 min





1

INTRODUCTION :

La démarche, le calendrier et l'organisation de l'atelier

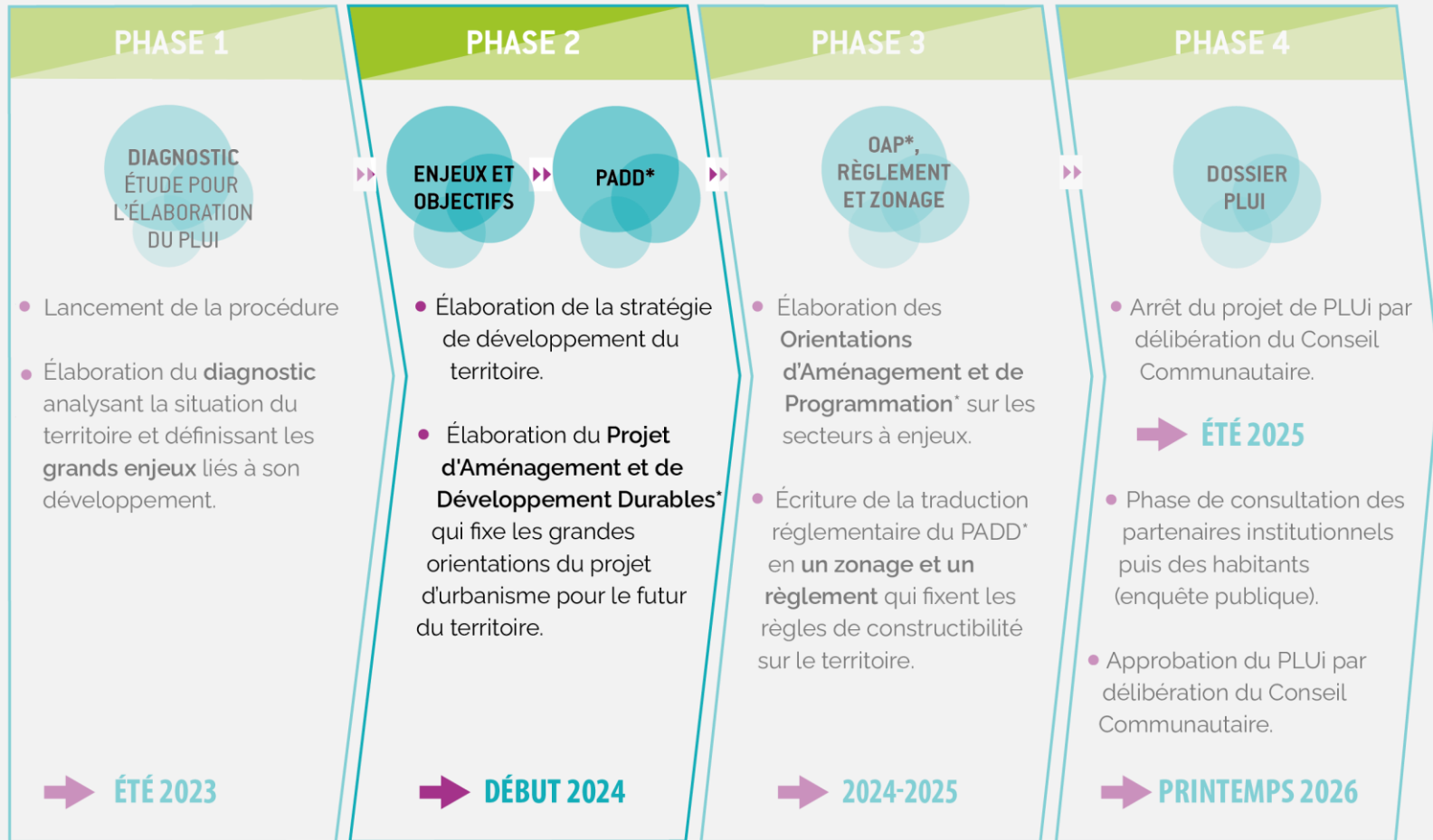


10 min



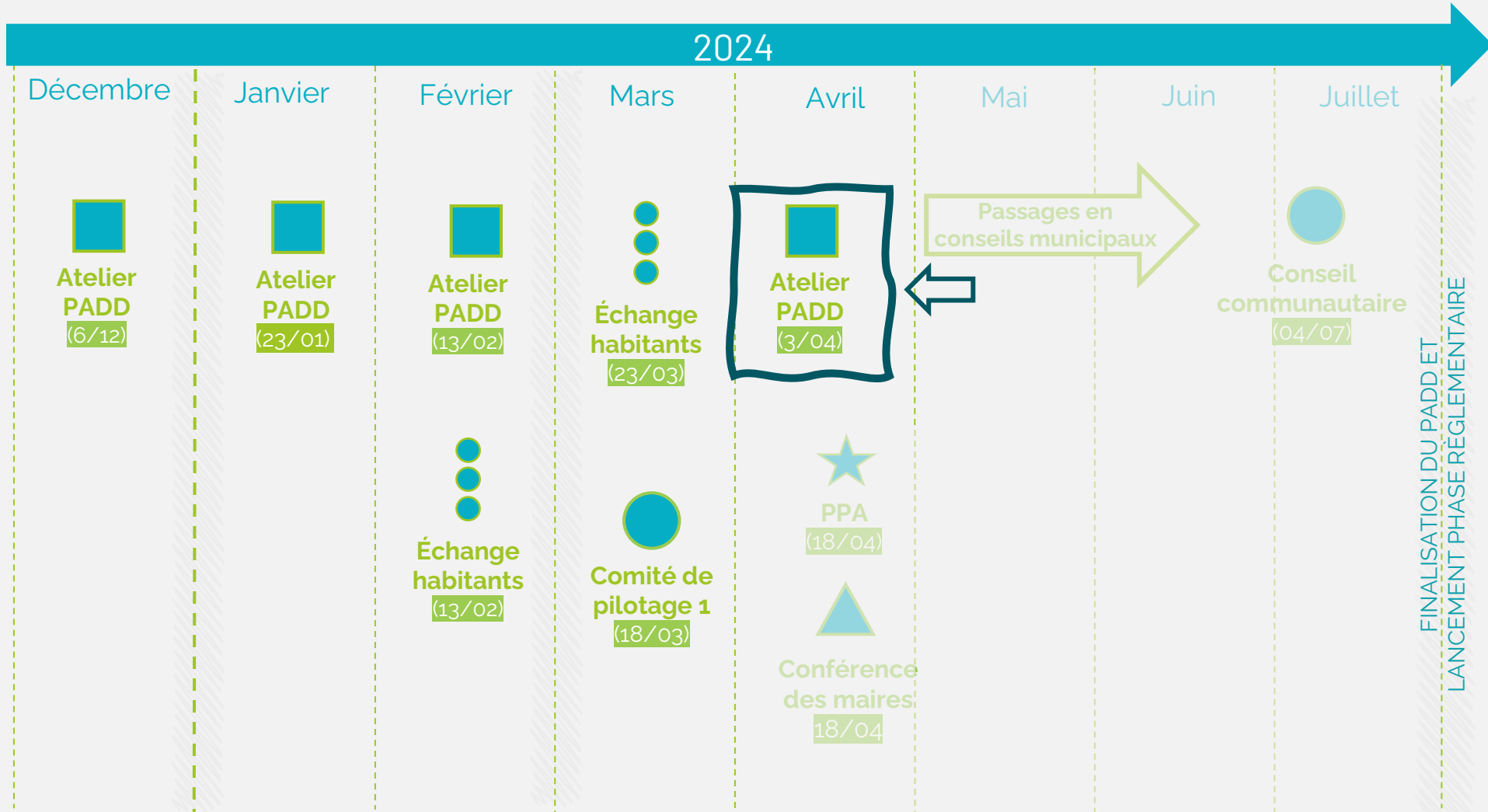
INTRODUCTION

La phase d'élaboration du PADD



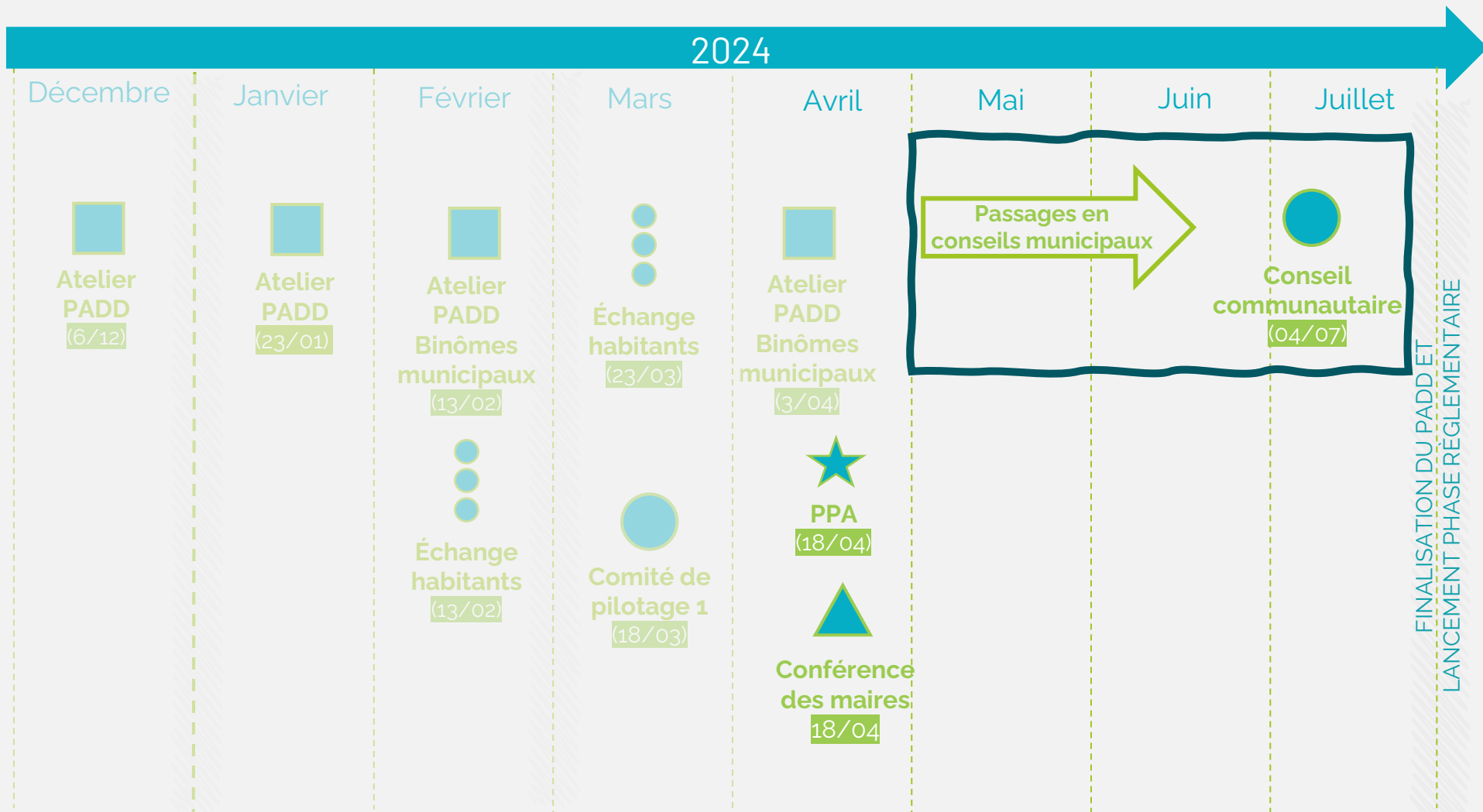
INTRODUCTION

Calendrier de la phase de PADD



INTRODUCTION

Calendrier de la phase de PADD



INTRODUCTION

Le débat du PADD dans les Conseils municipaux et lors du Conseil communautaire

Déroulé :

- Présentation de la trame du PADD détaillée et de sa traduction cartographique
- Un débat est organisé sur les grandes orientations du document. Le débat est une étape obligatoire de l'élaboration du PLUi (art. L153-12 du Code de l'urbanisme).
- Le débat se tiendra dans les 30 Conseils municipaux du territoire (22 avril au 12 juin) puis en Conseil communautaire (4 juillet).



Les échanges qui auront lieu pendant les Conseils Municipaux et lors du Conseil Communautaires ne sont pas des votes mais bien des débats.

INTRODUCTION

Le projet de territoire et sa traduction cartographique

Objectifs :

- Valider, compléter et/ou amender la trame du PADD qui sera débattue lors des Conseils municipaux puis du Conseil communautaire.
- Valider, compléter et/ou amender la traduction cartographique du projet de territoire qui accompagnera le document en conseil municipal et en conseil communautaire.



LE PADD :

Présentation de la trame de PADD



PRÉSENTATION DE L'ARMATURE DU PADD

Axe 1

Un territoire sous influence métropolitaine qui adapte son modèle de développement et son fonctionnement

Axe 2

Un territoire qui répond aux besoins des habitants en confortant son cadre de vie

Axe 3

Un territoire engagé pour la préservation de son environnement et son adaptation au changement climatique

PRÉSENTATION DE L'ARMATURE DU PADD

Axe 1

3 orientations
8 objectifs

Axe 2

3 orientations
8 objectifs

Axe 3

3 orientations
9 objectifs

PRÉSENTATION DE L'ARMATURE DU PADD

Axe 1 : Un territoire sous influence métropolitaine qui adapte son modèle de développement et son fonctionnement

Orientation 1.1

Adapter les pratiques d'aménagement aux enjeux liés à la consommation d'espace et à l'artificialisation des sols

1.1.1 Tendre vers une plus grande autonomie vis-à-vis du rayonnement des métropoles

1.1.2 Conforter les relations de coopération et prendre en compte le fonctionnement régional dans les stratégies pour le futur du territoire

1.1.3 Viser un meilleur équilibre entre l'Est et l'Ouest du territoire et entre les différents types de polarités

Objectifs

Axe

Orientation

21

PRÉSENTATION DE L'ARMATURE DU PADD

Axe 1 : Un territoire sous influence métropolitaine qui adapte son modèle de développement et son fonctionnement

Objectif :

Présenter les grands déterminants de la stratégie territoriale et expliciter le projet politique pour le futur du territoire dans ses grandes orientations

Thématiques à aborder :

- Positionnement de Lyons Andelle avec les territoires situés à proximité et à l'échelle régionale, organisation interne du territoire et armature urbaine ;
- Orientations pour l'évolution démographique et réponse aux besoins en logements présents et futurs ;
- Stratégie de mobilisation du foncier permettant de concilier les différents usages, de limiter la consommation de foncier et l'artificialisation des sols (SRADDET + Loi Climat et résilience).
- Le devenir des centres-bourgs et l'articulation avec les programmes en cours sur le territoire

PRÉSENTATION DE L'ARMATURE DU PADD

Axe 1 : Un territoire sous influence métropolitaine qui adapte son modèle de développement et son fonctionnement

Orientation 1.1

Adapter les pratiques d'aménagement aux enjeux liés à la consommation d'espace et à l'artificialisation des sols

1.1.1 Engager le territoire Lyons Andelle dans la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette en traduisant l'objectif fixé par la Loi Climat et Résilience, décliné par le SRADDET de la région Normandie

1.1.2 Mener une gestion économe de la ressource en sol pour préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers du territoire

1.1.3 Mobiliser les secteurs et tissus déjà urbanisés comme des secteurs de projet pour répondre aux besoins du territoire

PRÉSENTATION DE L'ARMATURE DU PADD

Axe 1 : Un territoire sous influence métropolitaine qui adapte son modèle de développement et son fonctionnement

Orientation 1.2

Pondérer l'influence des métropoles sur le territoire
Lyons Andelle

1.2.1 Privilégier un développement local du territoire vis-à-vis du rayonnement des métropoles rouennaise et parisienne

1.2.2 Prendre en compte les dynamiques et l'organisation régionale normande dans le fonctionnement de territoire

1.2.3 Conforter les relations de coopération avec les territoires limitrophes

PRÉSENTATION DE L'ARMATURE DU PADD

Axe 1 : Un territoire sous influence métropolitaine qui adapte son modèle de développement et son fonctionnement

Orientation 1.3

Consolider et rééquilibrer l'organisation interne du territoire

1.3.1 Garantir un développement coordonné de l'Est et de l'Ouest du territoire, garantissant le respect de leurs spécificités

1.3.2 Conforter le maillage du territoire et favoriser l'équilibre entre les différentes polarités

1.3.3 Poursuivre le réinvestissement et la valorisation des centre-bourgs du territoire, de leurs lieux de vie et d'habitat

PRÉSENTATION DE L'ARMATURE DU PADD

Axe 2 : Un territoire qui répond aux besoins des habitants en confortant son cadre de vie

Objectif :

Mettre en œuvre un modèle de développement et d'aménagement adapté aux besoins présents et futurs des habitants et aux enjeux écologiques

Thématiques à aborder :

Les thématiques centrales pour le territoire, identifiées à l'issue du diagnostic :

- La transition économique du territoire et sa traduction spatiale
- Les mobilités, depuis et vers le grand territoire, à l'échelle de Lyons Andelle ;
- L'adaptation du parc de logement aux besoins actuels et l'adaptation de l'offre pour anticiper les besoins futurs ;

PRÉSENTATION DE L'ARMATURE DU PADD

Axe 2 : Un territoire qui répond aux besoins des habitants en confortant son cadre de vie

Orientation 2.1

Renforcer la politique d'accueil de nouveaux habitants, grâce au développement d'un parcours résidentiel raisonné

2.1.1 Projeter une évolution positive de la population, cohérente avec les dynamiques démographiques récentes

2.1.2 Articuler la production de logements avec l'organisation territoriale et la politique d'accueil de nouveaux ménages

2.1.3 Diversifier l'offre de logements afin de compléter le parcours résidentiel et de proposer une offre cohérente avec les évolutions démographiques en cours

PRÉSENTATION DE L'ARMATURE DU PADD

Axe 2 : Un territoire qui répond aux besoins des habitants en confortant son cadre de vie

Orientation 2.2

Porter un projet de territoire réaliste qui permette de répondre aux besoins des habitants

2.2.1 Assurer le maillage du territoire en services et équipements de proximité, adaptés aux mutations démographiques

2.2.2 Renforcer l'offre commerciale de proximité dans les bourgs du territoire

2.2.3 S'appuyer sur le développement raisonné des mobilités pour dynamiser le territoire en tenant compte de ses spécificités

PRÉSENTATION DE L'ARMATURE DU PADD

Axe 2 : Un territoire qui répond aux besoins des habitants en confortant son cadre de vie

Orientation 2.3

Soutenir le développement des secteurs économiques en valorisant les ressources du territoire, son identité et l'emploi local

2.3.1 Soutenir l'agriculture, composante essentielle du fonctionnement du territoire

2.3.2 Accompagner le processus de mutation de l'industrie et de l'artisanat grâce à une offre adaptée en espaces d'activités

2.3.3 Valoriser le cadre de vie comme levier de développement de l'offre de tourisme et de loisirs de pleine nature

PRÉSENTATION DE L'ARMATURE DU PADD

Axe 3 : Un territoire engagé pour la préservation de son environnement et son adaptation au changement climatique

Objectif :

Retranscrire les ambitions intercommunales vis-à-vis de la préservation de son environnement et de l'adaptation du territoire au changement climatique

Thématiques à aborder :

- Milieux naturels et biodiversité
- Paysages et patrimoine
- Transition énergétique
- Ressource en eau
- Risques, nuisances et protection de la population

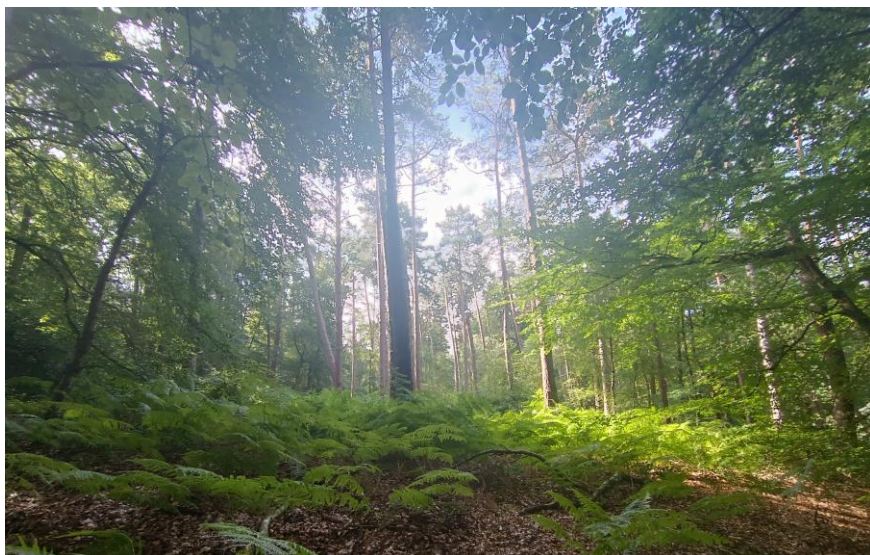
PRÉSENTATION DE L'ARMATURE DU PADD

Axe 3 : Un territoire engagé pour la préservation de son environnement et son adaptation au changement climatique

Orientation 3.1

Préserver l'identité du territoire au travers de ses composantes naturelles et patrimoniales

3.1.1 Maintenir et restaurer les éléments de la trame verte et bleue afin de garantir le respect de leurs fonctionnalités écosystémiques



Bois du Gouffre - Touffreville



Restauration d'une mare - Letteguives

PRÉSENTATION DE L'ARMATURE DU PADD

Axe 3 : Un territoire engagé pour la préservation de son environnement et son adaptation au changement climatique

Orientation 3.1

Préserver l'identité du territoire au travers de ses composantes naturelles et patrimoniales

3.1.2 Protéger et valoriser les paysages dans leurs diversités



Verger en entrée de bourg – Rosay-sur-Lieure



Cône de vue sur le grand paysage – Douville-sur-Andelle

PRÉSENTATION DE L'ARMATURE DU PADD

Axe 3 : Un territoire engagé pour la préservation de son environnement et son adaptation au changement climatique

Orientation 3.1

Préserver l'identité du territoire au travers de ses composantes naturelles et patrimoniales

3.1.3 Sauvegarder le patrimoine naturel et bâti à des fins de valorisation



*Élément remarquable du patrimoine (ferme fortifiée)
Houville-en-Vexin*



Sentier forestier balisé – Touffreville

PRÉSENTATION DE L'ARMATURE DU PADD

Axe 3 : Un territoire engagé pour la préservation de son environnement et son adaptation au changement climatique

Orientation 3.2 Accompagner la transition énergétique du territoire et son adaptation aux effets du changement climatique

3.2.1 Concilier le développement des énergies renouvelables avec la préservation de la biodiversité, des paysages et du patrimoine



Intégration paysagère de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment public – Bourg-Beaudouin



Intégration paysagère de panneaux photovoltaïques chez des particuliers – Touffreville

PRÉSENTATION DE L'ARMATURE DU PADD

Axe 3 : Un territoire engagé pour la préservation de son environnement et son adaptation au changement climatique

Orientation 3.2 Accompagner la transition énergétique du territoire et son adaptation aux effets du changement climatique

3.2.2 Protéger la ressource en eau afin de garantir son accès et sa qualité



Station de traitement des eaux usées – Fleury-sur-Andelle



Schéma explicatif de la purification de l'eau par les racines CNPF

PRÉSENTATION DE L'ARMATURE DU PADD

Axe 3 : Un territoire engagé pour la préservation de son environnement et son adaptation au changement climatique

Orientation 3.2 Accompagner la transition énergétique du territoire et son adaptation aux effets du changement climatique

3.2.3 Prendre en compte les effets du changement climatique dans l'adaptation des espaces urbains et des constructions



Création d'un verger en cœur de bourg – Bourg-Beaudouin



Aménagements perméables autour de la mairie – Lorleau

PRÉSENTATION DE L'ARMATURE DU PADD

Axe 3 : Un territoire engagé pour la préservation de son environnement et son adaptation au changement climatique

Orientation 3.3 Réduire l'exposition des habitants du territoire aux risques et aux nuisances

3.3.1 limiter l'urbanisation des secteurs « sensibles » concernés par un risque ou pouvant contribuer à l'intensifier

3.3.2 Atténuer le risque d'inondation, et notamment le ruissellement, en adaptant l'urbanisation des côteaux et vallées



Ensemble d'éléments paysagers favorables à la régulation des ruissellements : talus enherbés, haies arborées et arbres isolés Lyons-la-Forêt



Ouvrage tampon favorisant l'infiltration des eaux pluviales Radepont

PRÉSENTATION DE L'ARMATURE DU PADD

Axe 3 : Un territoire engagé pour la préservation de son environnement et son adaptation au changement climatique

Orientation 3.3 Réduire l'exposition des habitants du territoire aux risques et aux nuisances

3.3.3 Prévenir l'exposition des populations aux effets du changement climatique sur les milieux forestiers



Exemple de lisière forestière qualitative

Houville-en-Vexin



2

ATELIER PAR TABLE

Le projet de territoire et sa spatialisation



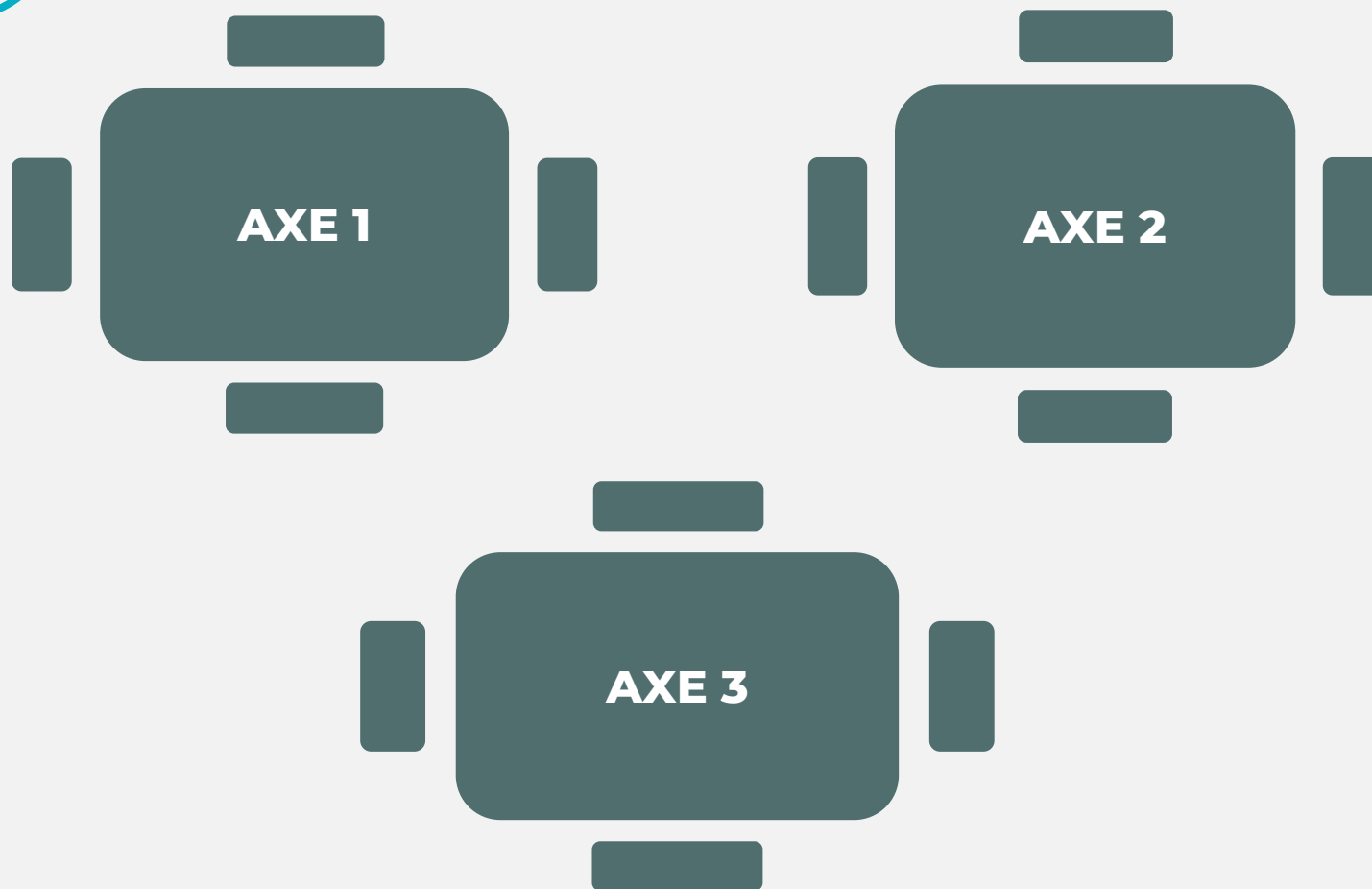
90 min



60'



ORGANISATION DU TEMPS D'ATELIER



ATELIER PAR TABLE

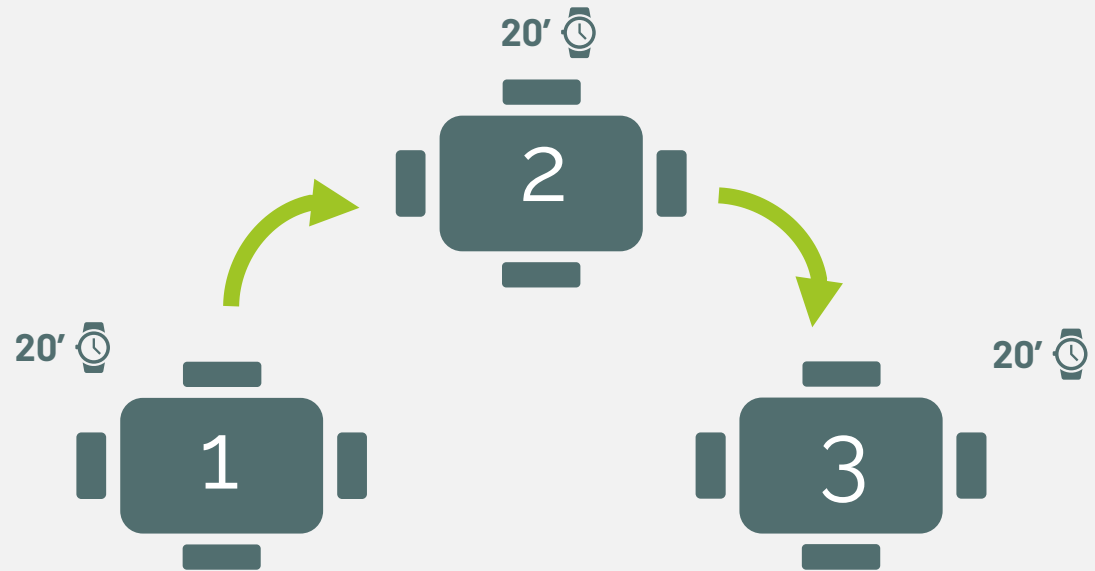
60'



ORGANISATION DU TEMPS D'ATELIER

1. Se répartir autour des 6 tables pour le premier axe

2. Passer à la table (Axe) suivante lorsque vous y êtes invités



Attention, les tables sont dédoublées !

ATELIER PAR TABLE

60'



ORGANISATION DU TEMPS D'ATELIER

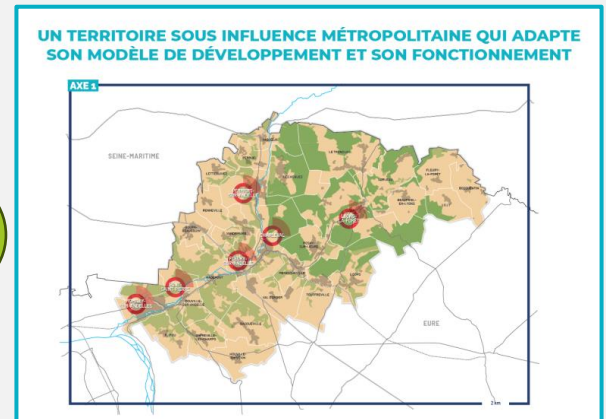
Valider, compléter ou amender la trame proposée



Compléter et amender la traduction cartographique proposée



UN TERRITOIRE SOUS INFLUENCE MÉTROPOLITAINE QUI ADAPTE SON DÉVELOPPEMENT ET SON FONCTIONNEMENT		UN TERRITOIRE QUI RÉPOND AUX BESOINS DES HABITANTS EN CONFORTANT		UN TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA PRÉSERVATION DE SON ENVIRONNEMENT ET SON ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	
<p>Orientation 1.1 ADAPTER LES PRATIQUES D'ENJEUX LIÉS À LA CONSOMMATION ARTIFICIALE DES SOLS</p> <p>Engager le territoire dans la planification du ZNED d'artificialisation limitée en travaillant conjointement sur la Loi Climat et Résilience, déclinée par le SUDACST et le Normandie</p> <p>Mener une gestion économe de la ressource en sol pour les espaces naturels, agricoles ou forestiers du territoire.</p>	<p>Orientation 2.1 RENFORCER LA POLITIQUE D'HABITANTS, GRÂCE AU DÉVELOPPEMENT DE PARCOURS RÉSIDENTIELS RAISONNÉS</p> <p>Prôner une évolution positive de la population, cohérente avec les dynamiques démographiques récentes</p> <p>Articuler la production de logements avec l'organisation territoriale et la politique de nouveaux ménages</p>	<p>Orientation 3.1 PRÉSERVER L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE AU TRAVERS DE SES COMPOSANTES NATURELLES ET PATRIMONIALES</p> <p>Maintenir et restaurer les éléments de la trame verte et bleue afin de garantir le respect de leurs fonctionnalités écosystémiques</p> <p>Protéger et valoriser les paysages dans leurs diversités</p> <p>Sauvegarder le patrimoine naturel et bâti à des fins de valorisation</p>			
<p>Orientation 1.2 PONDERER L'INFLUENCE DE LA MÉTROPOLITAINITÉ SUR LE TERRITOIRE LYONS ANDELLE</p> <p>Privilégier un développement local du territoire via le rôle du rayonnement des métropoles rouennaise et parisienne</p> <p>Prendre en compte les densités et l'organisation régionale nouennaise dans la fonction de territoire</p>	<p>Orientation 2.2 PORTER UN PROJET DE TERRITOIRE PERMETTE DE RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS</p> <p>Assurer le maillage du territoire en services et équipements de proximité adaptés aux mutations démographiques</p> <p>Renforcer l'offre commerciale de proximité dans les bourgs ruraux</p>	<p>Orientation 3.2 ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE ET SON ADAPTATION AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE</p> <p>Concilier le développement des énergies renouvelables avec la préservation de la biodiversité, des paysages et du patrimoine</p> <p>Protéger la ressource de ses sols de garantir son accès et sa qualité</p> <p>Prendre en compte les effets du changement climatique dans l'adaptation des espaces urbains et des constructions</p>			
<p>Orientation 1.3 CONSOLIDER ET RÉÉQUILIBRER LE DÉVELOPPEMENT INTERNE DU TERRITOIRE</p> <p>Coverir un développement coordonné de l'Est et de l'Ouest du territoire, garantissant le respect de leurs spécificités</p> <p>Confirmer le maillage du territoire et favoriser l'articulation entre différents potentiels</p>	<p>Orientation 2.3 SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES EN VALORISANT LE PATRIMOINE DU TERRITOIRE, SON IDENTITÉ ET SES POTENTIALITÉS</p> <p>Soutenir l'agriculture, composante essentielle du fonctionnement du territoire</p> <p>Accompagner le processus de mutation de l'industrie et de l'artisanat grâce à une offre en espaces d'activités</p>	<p>Orientation 3.3 RÉDUIRE L'EXPOSITION DES HABITANTS DU TERRITOIRE AUX RISQUES ET AUX NUISANCES</p> <p>Limiter l'urbanisation des secteurs sensibles concernés par un risque ou pouvant contribuer à l'aggraver</p> <p>Atténuer le risque d'inondation, et notamment le ruissellement, en adaptant l'urbanisation des zones et vallées</p> <p>Prévenir l'exposition des populations aux effets de changement climatique sur les milieux forestiers</p>			



ATELIER PAR TABLE

Des fiches scénario et un questionnaire « à vous la parole ! » pour réagir

Deux supports par table

UN TERRITOIRE SOUS INFLUENCE MÉTROPOLITAINE QUI ADAPTE SON MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT ET SON FONCTIONNEMENT

Orientation 1.1 ADAPTER LES PRATIQUES D'AMÉNAGEMENT AUX ENJEUX LIÉS À LA CONSOMMATION D'ESPACE ET À L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

- Engager le territoire dans la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette en limitant l'étalement, de plaines par la Loi Climat et Résilience, de plaines par le SIADET de Normandie.
- Mettre en œuvre une gestion économe de la ressource en sol pour préserver les espaces ruraux, agricoles et forestiers du territoire.
- Mobiliser les acteurs et écosystèmes urbains comme des acteurs de projet pour répondre aux besoins du territoire.

Orientation 1.2 PONDÉRER L'INFLUENCE DES MÉTROPOLIS SUR LE TERRITOIRE LYONS ANDELLE

- Privilégier un développement local du territoire via 4 axes du territoire : dynamisme, rayonnement des métropoles, résilience et autonomie.
- Prendre en compte les dynamiques et l'organisation régionale pour favoriser le développement du territoire.
- Conforter les relations de coopération avec les territoires limitrophes.

Orientation 1.3 CONSOLIDER ET RÉÉQUILIBRER L'ORGANISATION INTERNE DU TERRITOIRE

- Garantir un développement équilibré de l'Est et de l'Ouest du territoire, généraliser le respect de leurs spécificités.
- Conforter le maillage du territoire et favoriser l'équilibre entre les différents territoires.
- Favoriser le réinvestissement et la valorisation des centres-bourgs du territoire, de leurs lieux de vie et d'habitat.

FORCER LA POLITIQUE D'ACCUEIL DE NOUVEAUX HABITANTS, GRÂCE AU DÉVELOPPEMENT D'UN TOURS RESIDENTIEL RAISONNÉ

- Articuler la production de logements avec l'organisation territoriale et la politique d'accueil de nouveaux ménages.
- Diversifier l'offre de logements afin de compléter le parcours résidentiel et de proposer une offre cohérente avec les évolutions démographiques en cours.

UN PROJET DE TERRITOIRE RÉALISTE QUI RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS

- Forcer l'offre commerciale résidentielle dans les bourgs du territoire.
- S'appuyer sur le développement résidentiel des mobilités pour dynamiser le territoire en tenant compte de ses spécificités.

PRÉSERVER L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE AU TRAVERS DE SES COMPOSANTES NATURELLES ET PATRIMONIALES

- Protéger et valoriser les paysages dans leurs diversités.
- Surveiller le patrimoine naturel et bâti à 4 ans de vue de valorisation.

PAGNER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE ET SON ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

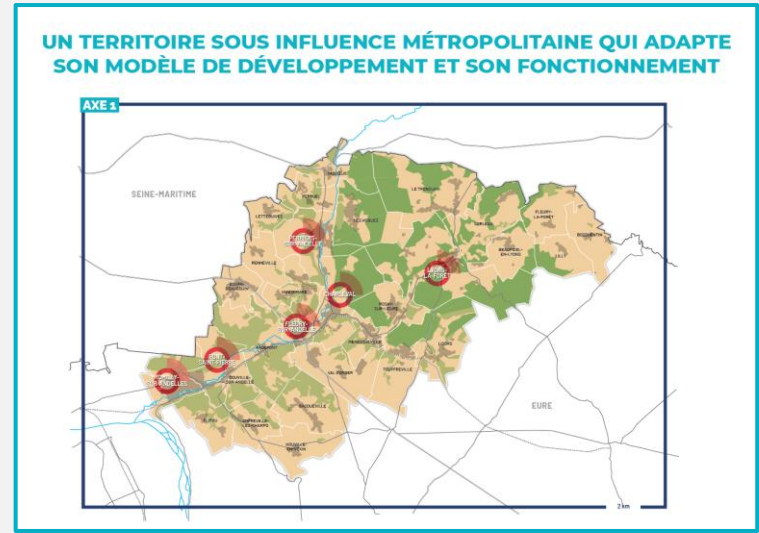
- Appuyer la résilience en émettant des avis avisés sur son état et sa qualité.
- Prendre en compte les effets du changement climatique dans l'élaboration des plans urbains et de construction.

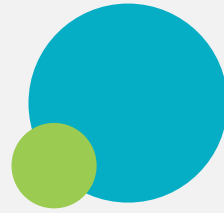
VALORISER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE ET L'EMPLOI LOCAL

- Appuyer le processus de valorisation des ressources du territoire, de leurs lieux de vie et d'habitat.
- Valoriser le cadre de vie comme levier de développement de l'offre de tourisme et de loisirs de pleine nature.

PROTEGER LES HABITANTS DES RISQUES ET AUX NUISANCES

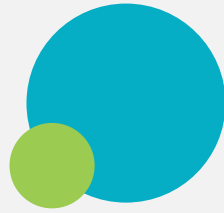
- Appuyer la résilience en émettant des avis avisés sur son état et sa qualité.
- Prendre en compte les effets du changement climatique dans l'élaboration des plans urbains et de construction.





ÉCHANGES PAR TABLES





RESTITUTION



30'



ARBITRER LES MODIFICATIONS PROPOSÉES

Pour chacun des axes :



- Les orientations et objectifs proposés paraissent-ils cohérents par rapport aux éléments évoqués en atelier ?
- Des modifications ont-elles été proposées sur leur formulation ou ordonnancement ?
- La cartographie nécessite-t-elle des modifications ou des compléments ?



→ À main levée, les élus présents sont-ils d'accord avec les **éléments restitués** ?
Oui, non, pourquoi ?



CONCLUSION & PROCHAINES ÉTAPES



PROCHAINES ÉTAPES

La finalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Lyons Andelle

- **18 avril 2024** : Réunion avec les Personnes Publiques Associées le matin et Conférence des maires à 18h30
- **Du 22 avril au 12 juin** : Débats du PADD dans les Conseils municipaux des 30 communes du territoire
- **4 juillet 2024** : Débat du PADD en Conseil communautaire

**MERCI DE
VOTRE PARTICIPATION !**



Plan Local d'Urbanisme intercommunal Communauté de Communes Lyons Andelle

